

Vos aides à l'habitat / ACCESSIBILITÉ

ADAPTER SON LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP

Votre logement n'est plus adapté à votre situation ?

Saint-Flour Communauté en partenariat avec l'ANAH* a mis en place un dispositif d'aides pour vous accompagner dans le financement des travaux d'adaptation de votre logement.

Quels travaux peuvent être aidés ?

Les travaux visant à adapter votre intérieur à votre handicap ou à votre situation.

Par exemple :

- Adaptation de la salle de bain ;
- Élargissement des portes ;
- Installation d'une rampe d'accès ;
- Installation d'un monte-escalier.

Les aides cumulables à travers ce dispositif :

- > ANAH* : 35 ou 50 % du montant HT des travaux plafonné (en fonction des ressources) ;
- > Saint-Flour Communauté : 10 ou 15% du montant HT des travaux plafonné + prise en charge du montage du dossier (en fonction des ressources) ;
- > L'aide est de : **12 000 € maximum** (en fonction de vos ressources) ;
- > Vous pouvez également être aidés par d'autres organismes (Caisses de retraites, CCAS, Action Logement, PROCIVIS...).

*ANAH : Agence Nationale de l'Habitat



Sous réserve des critères d'éligibilité fixés par l'Etat, grâce à Saint-Flour Communauté, Oc'teha vous accompagne gratuitement dans le montage administratif, technique et financier de votre dossier.

L'accueil physique dans les bureaux ainsi qu'en permanence s'effectue sur rendez-vous.

Contactez Oc'teha :

Tél : 04.71.45.62.12 / 07.50.59.91.27

Mail : habitat15@octeha.fr / habitatcantal@octeha.fr

A Saint-Flour, les bureaux d'Oc'teha vous accueillent au sein de la nouvelle Maison de l'Habitat et du Patrimoine de Saint-Flour Communauté, sur RDV

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

 Maison de l'Habitat et du Patrimoine
17 bis Place d'Armes
15100 Saint-Flour (Ville Haute)

En territoire, des permanences habitat, sur RDV



 Maison « France Services »
de Chaudes-Aigues

3ème mercredi du mois
De 13h30 à 15h

 Maison « France Services »
de Pierrefort

1er et 3ème mercredi du mois
De 10h30 à 12h

 Maison « France Services »
de Ruynes-en-Margeride

2ème jeudi du mois
De 14h30 à 16h

 Maison « France Services »
de Neuvéglise-sur-Truyère

1er mercredi du mois
De 14h30 à 16h

Les visites techniques chez les propriétaires sont obligatoires dans le cadre du montage du dossier de demande de subvention. Toutes les mesures de protection sanitaire sont mises en place afin de vous accueillir et visiter vos logements en toute sécurité.

